

À la une

La grille d'évaluation du contrôle coercitif

étude par Guillaume BARBE et Anne SANNIER

Dans un contexte de reconnaissance croissante du contrôle coercitif dans les violences intrafamiliales, une grille d'évaluation est proposée aux praticiens, afin de mieux identifier ces mécanismes de domination qui privent progressivement les victimes de leurs libertés.

Actualité

L'attractivité de la profession d'avocat, entre représentations et réalités professionnelles

focus

G7 : « Nous sommes prêts, mais nous attendons un signal de la Chancellerie »

entretien avec Cédric HUISSOUD

Doctrine

Pour un vrai développement des expertises conventionnelles

étude par Pierre GRAMAIZE

Jurisprudence

En mariage, tu reconnaîtras ipso facto le contrat de travail de ton conjoint, salarié de ton entreprise, ou tu le paieras !

note par Emmanuèle PIERROUX sous Cass. soc., 25 mars 2026

© Gazette du Palais_Généré à l'aide de l'IA



Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL
ET PROCÉDURE PÉNALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Emmanuel DREYER

Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

• François FOURMENT

Professeur à l'université de Tours

AVEC LA PARTICIPATION DE

Claire BALLOT-SQUIRAWSKI, Stéphane DETRAZ et Cloé FONTEIX



Vers un nouveau droit français de l'arbitrage

Présentation et débats
sur le projet de réforme

Actes du colloque du 8 avril 2025 en Sorbonne
Sous la direction de Thomas Clay

■ Avant-propos du garde des Sceaux
Gérald Darmanin



LGDJ un savoir-faire de
Lextenso

**Vient de
paraître**

“ Penser la réforme de l'arbitrage,
en maîtriser les enjeux ”

Disponible sur
La Base **Lextenso**+ IA

en vente sur

Librairie
lgdj

www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026

· Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuilleteable numérique : 274,65 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuilleteable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement,
sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins
d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La feuille de textes et de données est interdite conformément
à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL490y9 ■ L'attractivité de la profession d'avocat, entre représentations
et réalités professionnelles 3
- GPL490z5 ■ Projet de loi justice criminelle : la profession d'avocat reste
sur une ligne d'opposition 5
- GPL490j5 ■ Une association d'avocats volontaires à Rennes pour représenter
les mineurs de façon « quasi-bénévole » 6
- GPL490v6 ■ G7 : « Nous sommes prêts, mais nous attendons un signal
de la Chancellerie »
entretien avec Cédric HUISOUD 8

Technique

- GPL491d4 ■ La grille d'évaluation du contrôle coercitif
étude par Guillaume BARBE et Anne SANNIER 11

Doctrine

- GPL487g5 ■ Pour un vrai développement des expertises conventionnelles
étude par Pierre GRAMAIZE 15

Jurisprudence

- GPL490u1 ■ En mariage, tu reconnaitras *ipso facto* le contrat de travail
de ton conjoint, salarié de ton entreprise, ou tu le paieras !
note par Emmanuèle PIÉROUX sous Cass. soc., 25 mars 2026 18
- GPL491d5 ■ La chambre de l'instruction fait un usage inhabituel
du pouvoir d'évocation
note par Johan DECHEPY-TELLIER sous Cass. crim., 9 avr. 2026 21
- GPL490q4 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 24
- GPL490i0 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 28
- GPL490u6 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits
de l'Homme
par Catherine BERLAUD 31

- GPL490q0 ■ Chronique de jurisprudence de question prioritaire
de constitutionnalité
sous la direction scientifique de Dominique ROUSSEAU
avec la collaboration de Cyrille BEAUFILS, Nicolas MICHON, Coralie RICHAUD,
Sylvie SALLES et Arnaud SKZRYERBAK en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL490q0> 

- GPL491a4 ■ Panorama de jurisprudence de la cour d'appel de Montpellier
sous la coordination scientifique de Christophe ALBIGES
en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL491a4> 

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

33

Sous la responsabilité scientifique de
Emmanuel DREYER et François FOURMENT